



Réunion du 30 juin 1997
(20h30)

Convocations attribuées le 24 juin 1997.
Étaient présents: M^{rs} Tomellier, Borel, Langue, Belliot, Britan, Gami, Sempil,
Fortin, Thomas, Landouane, Fournel, Bernabe, Normand, M^{me} Gruet.

1/ Comptes de gestion 1996 présentés par Mme le Receveur Municipal

Les comptes de gestion de 1996 sont approuvés, après examen, à l'unanimité.

2/ OBJET / DESIGNATION DE LA COMMISSION DE REVISION DE LA LISTE ELECTORALE PRUD'HOMALE.

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré,
Ont désignés:
Employeur titulaire : Jean-Luc THOMAS
Employeur suppléant: Sylvain LOUPEL
Salariée titulaire : Chantal LEGENDRE
Salarié suppléant: Didier BAUDOIN

3/ OBJET / ECHANGE DE TERRAIN

Les membres du Conseil Municipal,
Après avoir délibéré acceptent l'échange de terrain ci-après exposé:

- La Commune de LIGNIERES-ORGÈRES cède à Mr Michel THEBAULT domicilié "La gallière" à Lignières-Orgeres la parcelle cadastrée 171 section Y numéro 138 d'une contenance de 1 are 03 centiares.

- Mr Michel THEBAULT cède à la Commune de LIGNIERES-ORGÈRES la parcelle cadastrée 171 section Y numéro 148 d'une contenance de 73 centiares.

Maître LECOMTE est chargé de rédiger l'acte.

4/ OBJET / SERVICE EAU ET ASSAINISSEMENT

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré décident d'admettre en non valeur les titres suivants:

Service des Eaux:
Mme Lise DEMAISON
* eau 1er semestre 1991 : 194,61
* eau 2ème semestre 1991 : 266,37

Service d'assainissement:
Mme Lise DEMAISON
* assainissement 2ème semestre 1991 : 238,22

et d'apporter les décisions modificatives aux budgets primitifs 1997, suivantes:

Service des Eaux
Article 615 : - 1.000
Article 654 : + 500
Article 67 : + 500

Service d'Assainissement
Article 6063: + 1.000
Article 654 : + 500
Article 67 : + 500

5/ OBJET / SUBVENTION AU COMITE DE GESTION DE LA CANTINE - DECISION MODIFICATIVE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré décident de verser une subvention de 2.900,00 francs au Comité de Gestion de la Cantine.

Pour permettre le versement de cette subvention les membres du Conseil Municipal décident de prendre la décision modificative suivante au budget primitif de fonctionnement 1997:

article 61522 : - 2.900,00
article 65748 : + 2.900,00

6/ Remplacement de la Secrétaire de Traine pendant ses congés

Mlle Nathalie DESMOULINS, remplacera Mme Isabelle Pioncin pendant la période des congés annuels, à savoir : du lundi 4 Août inclus au vendredi 22 Août inclus. M. le Traine est autorisé à mandater au profit de Mme Desmoulin la rémunération qui lui est due, en prenant pour base l'indice brut 238, majoré 243 et ce au prorata du temps accompli.

7/ OBJET / FRAIS DE SURVEILLANCE DE LA CANTINE

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré décident de prendre en charge les frais de surveillance de la cantine dues aux instituteurs qui assument cette fonction, et ce à raison d'1 heure 15 minutes par jour de classe.

8/ OBJET / COMMUNE - DECISIONS MODIFICATIVES

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré décident de prendre les décisions modificatives suivantes au budget primitif 1997:

Programme 117 article 2111 : + 16.000 (levée topographique M. ZUBER)
Programme 99 article 2188 : + 16.000 (achat nettoyeur haute pression)
Programme 105 article 2315 : + 5.000 (remembrement)
Programme 84 article 2313 : - 37.000

9/ OBJET / ACHAT NETTOYEUR HAUTE PRESSION

Les membres du Conseil Municipal, après avoir délibéré décident d'acheter un nettoyeur haute pression à la société BEAUPLÉT INDUSTRIE de LAVAL, d'un montant de 15.436,80 francs TTC.

10/ Projet création plan d'eau.

Les membres du Conseil Municipal décident de faire établir par M^r ZUCKER, géomètre, un plan topographique du terrain retenu pour ce projet.

11/ Construction de 3 logements sociaux, rue des Pommiers.

Monsieur le Maire a fait état de l'avancement des travaux de construction.

12/ Présentation du projet d'aménagement de la salle des "jeunes" et de l'ancienne caserne.

Monsieur Pascal Borel, adjoint chargé de ce dossier, a présenté le projet établi par le Cabinet d'étude des Ardennes. Ce projet a obtenu l'accord de principe du Conseil Municipal. Des devis sont établis pour évaluer le coût de ce projet.

13/ OBJET / DEMANDE D'EXTENSION DU RESEAU D'EAU POTABLE

Mr le Maire expose que Mlle Rose RINGUENET-PECATE a demandé que son bâtiment sis à la Croix Guillaume soit relié au réseau d'adduction d'eau potable.

Après consultation des services de la DDAF il s'avère que cette extension représenterait un coût allant de 140.000,00 à 160.000,00 Francs hors taxes et ce pour 3 abonnés au plus. De plus Mr le Maire précise que compte tenu du dénivellement existant entre le réseau actuel et la croix Guillaume des difficultés d'ordre techniques seront inévitables ce qui pourrait accroître le coût.

Les membres du Conseil Municipal,

compte tenu du montant prévu des travaux, du peu d'abonné et après avoir délibéré, ont décidé de ne pas réaliser d'extension du réseau d'eau potable pour desservir le secteur de la Croix Guillaume.

14/ Service Départemental d'Incendie et de Secours.

Mr le Maire a donné lecture des modalités proposées par le SDIS pour la mise à disposition du SDIS de la Caserne, et de la lettre de réponse faite par lui. A l'unanimité les membres du Conseil Municipal approuvent le courrier du Maire refusant ces modalités.

15/ Achat portion terrain

Une portion de la parcelle R n°38 appartenant à M. Raymond GARDINIER sera achetée au prix de 3,50 le m².

